



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**Résolution 5 – 2012M**

**Gestion durable des eaux municipales**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le Saint-Laurent constituent une ressource naturelle importante sur laquelle nous comptons pour notre eau potable, pour la santé économique et la vitalité de la région, pour la production d'énergie et pour les loisirs;

**ET ATTENDU QUE** malgré de grands progrès dans les efforts de protection et de restauration fournis au cours des trente dernières années, ce système hydrographique continue à faire face à des menaces et à des défis, y compris ceux qui proviennent de notre utilisation quotidienne et de notre gestion des eaux;

**ET ATTENDU QUE** les citoyens deviennent de plus en plus conscient de l'importance d'une gestion responsable des eaux et qu'une reddition de compte publique sur la performance des entreprises en matière de gestion des eaux devient rapidement tout aussi essentielle que la reddition de compte en matière d'émissions de gaz à effet de serre chez certaines entreprises grandes utilisatrices d'eau;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités, en tant qu'utilisatrices majeures des eaux et que gestionnaire des eaux sont particulièrement bien placées pour montrer l'exemple en matière de gestion durable des eaux, vu leur interaction quotidienne avec le système par toute une série d'opérations et de fonctions municipales, incluant l'approvisionnement en eau potable, la gestion et la supervision des systèmes d'égouts et des infrastructures, la gestion et le développement des rives et du littoral, l'aménagement du territoire et la préparation et l'adaptation de leurs communautés aux effets des changements climatiques;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaissent le besoin de s'assurer que ces précieuses ressources en eau soient protégées, restaurées et gérées de façon durable afin de protéger la subsistance et le bien-être des citoyens de la région, ainsi que l'écosystème du bassin;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaissent que des améliorations peuvent être apportées à la manière dont les municipalités, les entreprises, l'industrie, les institutions et les simples citoyens peuvent



tous gérer nos ressources en eau, et que ceci doit être un effort de collaboration entre tous ceux qui utilisent l'eau et en bénéficient;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités, en rendant compte publiquement, d'année en année, de leur performance en matière de gestion des eaux, vont tirer profit des commentaires du public et vont pouvoir jouer un rôle important afin d'encourager les autres utilisateurs d'eau à réduire leur consommation et à gérer leur utilisation de l'eau de façon plus durable, et qu'elle peuvent être plus transparentes dans leur façon de rendre compte de la gestion des eaux municipales;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, grâce à des données importantes fournies par les municipalités membres dans le cadre du programme VERDD (Villes en route vers un développement durable), ont mis au point des *Principes de gestion durable des eaux municipales* qui représentent des objectifs relatifs à la gestion durable des eaux vers lesquels peuvent tendre toutes les municipalités, incluant une *Fiche d'évaluation de la gestion durable des eaux municipales* qui offre une manière de rendre compte au public de la gestion des eaux municipales;

**ET ATTENDU QUE** les *Principes de gestion durable des eaux municipales* sont les suivants :

1. Conservation et gestion efficace de l'eau – *conserver l'eau afin de protéger et de maintenir notre approvisionnement en eau*
2. Responsabilité partagée des eaux – *promouvoir le partage des responsabilités relatives à la protection des eaux*
3. Restauration des rives et des cours d'eau – *Protéger et restaurer des rives et des cours d'eau naturels et en santé*
4. Prévention de la pollution des eaux – *Éviter l'introduction de substances nocives dans les affluents des Grands Lacs et du Saint-Laurent*
5. Planification de la protection des eaux – *Intégrer la protection des eaux et les caractéristiques et fonctions écologiques dans la planification des bassins versants à l'échelle municipale et régionale*
6. Prévention des risques liés aux changements climatiques – *Faire face aux impacts relatifs à l'eau provoqués par les changements climatiques.*

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent approuvent les *Principes de gestion durable des eaux municipales* en tant que déclaration et outil d'évaluation important des performances municipales en matière de gestion des eaux;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance travailleront afin d'améliorer constamment leurs performance dans chacun des six domaines identifiés dans les principes, en reconnaissant que les diverses municipalités abordent chacun des



six domaines à des stades différents et qu'elles pourraient donc progresser à des rythmes différents;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance utiliseront la *Fiche d'évaluation de la gestion durable des eaux municipales* et/ou en intégreront des éléments dans leur reddition de compte actuelle, de façon à rendre compte publiquement de leur progrès relatifs à l'atteinte des *Principes de gestion durable des eaux municipales*, selon ce qui convient le mieux.

Signé ce 27<sup>e</sup> jour de juin 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brian McMullan". The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

---

Brian McMullan, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de St. Catharines